

Délibération n°2020-06-29

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays Haute-Corrèze Ventadour : dotation initiale de fonctionnement pour 2021

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Claude Bauvy est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- Élus excusés :

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

Le président explique qu'afin que le fonctionnement du syndicat se poursuive et dans l'attente d'approuver le budget primitif 2021 du Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, il vous est proposé d'octroyer une dotation initiale au syndicat, égale à 70 000,00 €. Cette somme permettra au syndicat de faire face à ses dépenses de personnel.

La dotation initiale de fonctionnement 2021 sera versée de la manière suivante :

- Février 2021 : 35 000,00 €
- Mars 2021 : 35 000,00 €

Le solde de la participation 2021 au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour sera versée en deux fois respectivement au mois de juillet 2021 et novembre 2021.

La fixation de la participation 2021 au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour ainsi que ses modalités de versement feront l'objet d'une autre délibération.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2021 au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour d'un montant de 70 000,00 € et ses modalités de versement comme suit :
 - Février 2021 : 35 000,00 €
 - Mars 2021 : 35 000,00 €

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

